

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2017-096

Objet:

Budget communal 2017 : décision modificative nº 1

Délibération affichée le :

L'an deux mille dix-sept et le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents:

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel –BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – BONNET Jean-louis - DEBEAUCE Christine – POURTIER Jean Luc – BENEZETH Béatrice - NADAL Olivier – MATEO Amélie (arrivée à 18h35) –DEJEAN Anne Marie (départ à 19h50) – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie

Pouvoirs:

SOREL Joëlle à BLANES Michel – LABEUR Martine à VAILHE Bruno – BIESSE Frédérique à FALZON Serge - CABOCHE Chrystelle à SOTO Jean-François – PANTALEONE Alexandra à DURAND Véronique – EDMOND-MARIETTE Gérard à GOMEZ René – LECOMTE Olivier à DEJEAN Anne-Marie – SUQUET Maguelonne à CONTRERAS Sylvie

Convocation du 6 décembre 2017

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint au Maire délégué aux finances, informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient d'adopter une décision modificative dans le cadre du budget 2017 de la commune.

Monsieur l'adjoint délégué invite le Conseil à délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par 29 voix POUR (unanimité)

➤ ADOPTE une décision modificative n° 1 dans le cadre du budget 2017 de la commune.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire, Jean-François SOTO.

Accusé de réception en préfecture 034-213401144-20171212-DEL2017-096-DE Date de télétransmission : 13/12/2017 Date de réception préfecture : 13/12/2017